

PX PRIMER

APPRÊT AU LATEX

PROFIX
SYSTÈMES DE POSE POUR TUILES ET PIERRES



DESCRIPTION

PX PRIMER est un latex à base d'acrylique de très haute performance utilisé comme apprêt sur des supports trop ou pas assez absorbants. Il est conçu pour maximiser l'adhérence et la force de liaison avec le sous-plancher existant. Il est suggéré d'appliquer un apprêt avant d'utiliser un autonivelant.

CARACTÉRISTIQUES

- Augmente la force d'adhérence sur le ciment ou d'autres substances.
- Fortifié aux polymères.
- Prêt à utiliser.
- Temps de séchage rapide.
- Une seule application est requise.

FORMATS

- Offert en contenant de 4 L – 4 par caisse
- Offert en contenant de 1 L – 12 par caisse

DONNÉES TECHNIQUES À 22°C

État du matériel	Émulsion acrylique
Odeur	Aucune
Couleur	Bleu clair
Pouvoir couvrant	1 L : 60 pi ² (contreplaqué grade extérieur)
Niveau de COV	0 g/L

VIE DU PRODUIT

24 mois suivant la date de fabrication. Doit être entreposé dans un endroit sec et tempéré.

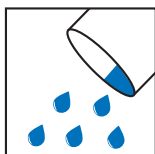
INSTRUCTIONS

SUPPORT



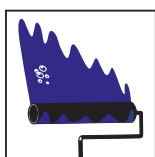
Le support doit être conforme aux règles établies par l'ACTTM et le TCA. Les surfaces doivent être sèches, solides et exemptes de tout produit (cire, scellant, etc.) qui pourrait nuire à l'adhérence (conformément aux standards de l'industrie tel que stipulé par l'ACTTM et le TCA).

MÉLANGE



Bien agiter le contenu avant l'utilisation.

APPLICATION



Appliquer l'apprêt sur la surface uniformément à l'aide d'un pinceau, d'un rouleau à peindre à poil court ou d'un balai doux. Cependant, ne pas appliquer en couche trop épaisse. Si l'apprêt sèche en 45 minutes ou moins, cela signifie que la surface est extrêmement poreuse et qu'une autre couche est sans doute nécessaire. L'apprêt prend habituellement 2-4 heures pour sécher. Lors du séchage de la surface, aucune circulation n'est permise.

L'apprêt formera une pellicule transparente bleutée lorsqu'il sera sec.

Référez-vous à la fiche technique du NIVEX ou FLEX 24 pour l'application de l'autonivelant ou aux fiches techniques des mortiers pour l'installation de votre tuile.

NETTOYAGE



Nettoyer les outils lorsque l'apprêt est encore frais.

RESTRICTIONS

- Protéger du gel.
- Pour utilisation à l'intérieur seulement.

GARANTIE

Le produit est garanti 1 an si installé selon les instructions de La Margna Inc., l'ACTIM et le TCA. Une extension de cette garantie est disponible. Voir la littérature s'y rattachant sur notre site internet.

LEED



Leadership in Energy & Environmental Design (LEED) est un système d'évaluation pour bâtiment écologique qui conçoit, exploite, compare et certifie les bâtiments durables partout sur la planète. Le Conseil du bâtiment durable du Canada certifie le projet en fonction du total de points obtenus après des vérifications et un examen de la documentation soumise par l'équipe de conception et de construction.

QUALITÉ DES ENVIRONNEMENTS INTÉRIEURS :

Crédit QElc3.2 option 3 - Qualité de l'air intérieur

Crédit QElc4.1 - Matériaux à faible émission

Crédit QElc4.3 - Matériaux à faible émission - Système de revêtement de sol

MATÉRIAUX ET RESSOURCES :

Crédit MRc5.1 - 10 % de matériaux d'extraction et de fabrication régionale

Crédit MRc5.2 - 20 % de matériaux d'extraction et de fabrication régionale

Référez-vous au site internet de PROFIX pour les lettres de certification.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Consulter la fiche signalétique sur le site internet pour les procédures de manipulation sécuritaires.

SUPPORT TECHNIQUE

Pour toutes questions, veuillez contacter notre service à la clientèle PROFIX au numéro sans frais : 1-800-463-6850 ou info@profixsystems.com.

PROFIX est une marque enregistrée.

LA MARGNA INC.

412, Saint-Sacrement, Québec (Québec) G1N 3Y3 CANADA

T (418) 688-8286

F (418) 688-2070

www.profixsystems.com

RESPONSABILITÉ

Avant d'employer lesdits produits, l'utilisateur doit s'informer et s'assurer qu'ils conviennent aux fins auxquelles il les destine et lui seul assumera tous les risques et responsabilités de quelque nature que ce soit à cet égard. Par conséquent, nous déclinons toute responsabilité envers quiconque pour tout dommage, perte ou préjudice de quelque nature que ce soit, découlant directement ou indirectement de l'utilisation de nos produits de façon non conforme aux modes d'emploi spécifiés par La Margna inc. • 1 avril 2010